

## LICENCE PROFESSIONNELLE GESTIONNAIRE DE SYSTEMES D'INFORMATION D'ENTREPRISE

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

La formation est en alternance, à raison (en général) de 2 semaines de formation pédagogique suivies de 3 semaines en entreprise, de fin septembre à début juillet (la présence en entreprise se poursuivant jusqu'à la fin du contrat d'une année pleine). En conséquence, la notion de semestre n'est pas applicable ; par ailleurs, les évaluations académiques sont organisées en contrôle continu.

L'étudiant doit choisir l'une des UE optionnelles 4A ou 4B (exclusives).

Le projet tutoré est réalisé au cours des premières séquences en entreprise.

NB : les répartitions CM/TD/TP par discipline sont prévisionnelles.

### SEMESTRES 5 et 6

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Connaissances fondamentales appliquées au métier	Systèmes Linux	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Syst. Windows 2003, administration serveurs	7	3,5	3,5	14	1,5	Ecrit et TP		1,5	1,5
	Implémentation servi-ces annuaires Wind.	14	7	7	28	2,5	Ecrit et TP		2,5	2,5
	Réseaux locaux et étendus, bases IPV6	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Architect. et protocoles réseaux locaux	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Les réseaux sans fil	7	3,5	3,5	14	1	Ecrit et TP		1	1
<b>TOTAL UE</b>		<b>49</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>119</b>	<b>11</b>				<b>11</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Compétences générales du métier	Archi. Syst. d'info ( E.R.P, N-Tiers, .net )	7		7	14	1,5	Ecrit et TP		1,5	1,5
	Modèle relationnel, SQL	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Admin. Bases données objet-relationnel	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Interface avec bases de données	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Elaboration d'un cahier des charges	7	7		14	1	Ecrit		1	1
	Haut débit, intégration VDI, réseaux publics	7			7	0,5	Ecrit		0,5	0,5
<b>TOTAL UE</b>		<b>42</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>98</b>	<b>9</b>				<b>9</b>

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Management, communication, gestion et stratégie d'entreprise	Management RH, management d'équipes	7	3,5		10,5	1	Ecrit		1	1
	Communication comportementale	3,5	3,5	7	14	1	Ecrit et oral		1	1
	Animation de réunion	3,5		7	10,5	1	Ecrit et oral		1	1
	Struct. organis. entre-prise, gestion, compta	14	7		21	2	Ecrit		2	2
	Manag. stratégique, Sécurité information	7	7		14	1,5	Ecrit		1,5	1,5
	Anglais (préparation auto-formation)		7		7	1	Ecrit et oral		1	1
	Management de projets	7	7		14	1,5	Ecrit		1,5	1,5
<b>TOTAL UE</b>		<b>42</b>	<b>35</b>	<b>14</b>	<b>91</b>	<b>9</b>				<b>9</b>

UE 4 A	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement du métier / option A : Réseaux d'entreprise	Admin. Contrôleur domaine sous Wind.	7	3,5	3,5	14	1,5	Ecrit et TP		1,5	1,5
	Admin. réseaux sous Windows et Linux	7	3,5	3,5	14	1,5	Ecrit et TP		1,5	1,5
	Programmation switches et routeurs	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Outils de communication (Exchange/Lotus)	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Archi. Systèm. (réparti, client-serveur, client fin)	7	3,5	3,5	14	1,5	Ecrit et TP		1,5	1,5
	Intégration Windows <=> Linux	7	3,5	3,5	14	1,5	Ecrit et TP		1,5	1,5
	DMZ sous Linux ( Fire-wall, DNS, PROXY ... )	7	10,5	10,5	28	2	Ecrit et TP		2	2
	Intranet et Extranet sous Linux	7	3,5	3,5	14	1	Ecrit et TP		1	1
<b>TOTAL UE</b>		<b>56</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>140</b>	<b>13</b>				<b>13</b>

<b>OU</b> UE 4 B	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
Approfondissement du métier / option B : Intégrateur d'applications informatiques	Modélisation Objet (UML)	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Spécifications (métho-dologie, outils ...)	14	3,5	3,5	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Programmation Objet (Java, .net)	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Serveurs d'application (Synchro, intégration)	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Applic. distribuées (N-Tiers, mobilité)	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
	Methodologie, mise en œuvre d'un ERP/PGI	7	3,5	3,5	14	1	Ecrit et TP		1	1
	Analyse flux et proces d'entreprise via un ERP	7	7	7	21	2	Ecrit et TP		2	2
<b>TOTAL UE</b>		<b>56</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>140</b>	<b>13</b>				<b>13</b>

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
PROJET	Projet tutoré				140	6	Cahier des charges			6
<b>TOTAL UE</b>					<b>140</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coef
STAGE	Stage en entreprise (20 sem. mini)				700	12	Rapport, soutenance et tuteur entr.			12
<b>TOTAL UE</b>					<b>700</b>	<b>12</b>				<b>12</b>

<b>TOTAL ANNUEL</b>		<b>189</b>	<b>140</b>	<b>119</b>	<b>1288</b>	<b>60</b>				<b>60</b>
---------------------	--	------------	------------	------------	-------------	-----------	--	--	--	-----------

## ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

### ● **Sessions d'examen : précisions**

1<sup>ère</sup> session : début septembre, à l'issue des soutenances de stage.

Au vu des résultats des enseignements académiques, les candidats susceptibles d'avoir à repasser des UE en 2<sup>ème</sup> session seront informés individuellement courant juillet par le responsable du diplôme.

2<sup>ème</sup> session : un candidat déclaré non admis en 1<sup>ère</sup> session est renvoyé à une 2<sup>ème</sup> session organisée en Septembre, au moins 8 jours après la proclamation des résultats de la 1<sup>ère</sup> session. Au cours de cette 2<sup>ème</sup> session, le candidat se représente uniquement aux UE non validées (**mais l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20**).

Pour cela, il repasse une épreuve orale (30 minutes minimum) dans toutes les matières non validées de l'UE (les matières validées étant définitivement acquises) ; la note obtenue (quel que soit le résultat) remplace celle du contrôle continu et de l'examen final de la 1<sup>ère</sup> session ; les évaluations des épreuves pratiques éventuelles sont maintenues (avec leur poids prédéfini) d'une session sur l'autre de la même année.

Le candidat a la possibilité de ne pas repasser une matière où il a obtenu une note supérieure à 10 dans une UE non validée (les notes de 1<sup>ère</sup> session sont alors reportées).

Les évaluations des UE 5 et 6 (projet et stage) sont reportées de la 1<sup>ère</sup> sur la 2<sup>ème</sup> session.

### ● **Règles de validation et de capitalisation :**

#### Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

Au niveau LICENCE, l'étudiant pourra accéder de droit au semestre suivant à condition qu'il n'ait qu'un seul semestre non validé dans son cursus. Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé le semestre S1 de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études en S3.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

### Précisions :

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (UE 1 à UE 6), y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage (UE 5 et UE6).

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.